

PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE | KLESIA Mut'

À partir de
5,70 €
par mois*

KLESIA INDEMNITÉS JOURNALIÈRES HOSPITALIÈRES

Pour que **VOTRE RÉTABLISSEMENT**
soit votre principale préoccupation

KLĒSIA
Mut'

*Tarif applicable jusqu'au 31 décembre 2022 pour une personne seule ayant souscrit au niveau 1. Soit une indemnité de 15 € par jour en cas d'hospitalisation.

FAITES FACE AUX FRAIS NON PRÉVUS EN CAS D'HOSPITALISATION :

complétez les garanties de votre mutuelle santé

KLESIA INDEMNITÉS JOURNALIÈRES HOSPITALIÈRES c'est une réponse simple et efficace pour vous aider à prendre en charge les frais inattendus survenant lors d'une hospitalisation.

Vous voulez préparer votre HOSPITALISATION ?

Une hospitalisation entraîne souvent des dépenses importantes qui peuvent peser lourd dans votre budget et impacter l'organisation de votre quotidien.

- coûts non pris en charge par la Sécurité sociale ou partiellement couverts par votre mutuelle : dépassements d'honoraires, chambre particulière...
- dépenses supplémentaires pour garantir votre confort : télévision, présence d'un proche au chevet...

TROIS NIVEAUX D'INDEMNITÉS au choix pour répondre à votre budget

Avec **KLESIA INDEMNITÉS JOURNALIÈRES HOSPITALIÈRES** concentrez-vous sur votre guérison plutôt que sur le coût de votre hospitalisation. Bénéficiez d'une somme forfaitaire pour chaque nuit passée à l'hôpital : **15 €, 30 € ou 50 €**

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
INDEMNITÉS	15 €/jour	30 €/jour	50 €/jour
COTISATION MENSUELLE POUR UNE PERSONNE	5,70 €	11,40 €	19,00 €
COTISATION MENSUELLE POUR UN COUPLE**	10,26 €	20,52 €	34,20 €

** Tarif couple intégrant la réduction de **20 %** en cas d'adhésion simultanée du conjoint.

**1 mois
offert**
à l'adhésion***

Des SERVICES D'ASSISTANCE inclus

De l'entrée à la sortie de l'hospitalisation, nous vous garantissons un suivi de proximité pour vous apporter des réponses rassurantes et qualitatives adaptées à vos besoins.

→ **Un parcours digital** pour s'informer à tous moments et préparer son hospitalisation (organisation pratique, adaptation de son mode de vie, gestion du jour J...) mais aussi anticiper et mieux gérer le retour à votre domicile (démarche, suivi médical post hospitalisation, reprise d'activité physique...)

→ **Un accompagnement téléphonique** avec des infirmières avant et après l'hospitalisation : un contact personnel avec des réponses et des conseils adaptés à votre situation.

→ **Des services de prévention en ligne** : contenus réalisés par des professionnels de santé, accès facilité à des consultations médicales, géolocalisation de médecins à proximité du domicile, etc.

L'ESSENTIEL du contrat

- souscription possible jusqu'à 70 ans
- couverture en cas d'hospitalisation suite à une maladie ou un accident
- libre utilisation des indemnités versées
- indemnisation dès la 1^{ère} nuitée à l'hôpital
- aucun questionnaire médical
- cotisation fixe quelle que soit la durée ou la fréquence de vos hospitalisations

*** Cela correspond au 1^{er} mois de cotisation au contrat KLESIA Indemnités Journalières Hospitalières.

**Vous avez des questions avant de souscrire ?
Nos conseillers vous répondent au**

09 72 72 37 30

(Appel non surtaxé du lundi au vendredi de 9 h à 18 h)

ou rendez-vous sur notre site internet klesia.fr



À CHAQUE
ÉTAPE DE VIE
UN BESOIN



À CHAQUE
BESOIN
UNE SOLUTION

Santé – Prévoyance – Retraite

KLESIA est à vos côtés à chaque étape de votre vie. Découvrez nos solutions Santé : des garanties et des services pour vous protéger vous et vos proches. Plus d'informations sur klesia.fr/particulier

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

KLESIA INDEMNITÉS JOURNALIÈRES HOSPITALIÈRES est un contrat collectif d'assurance à adhésion facultative souscrit par l'Association de Prévoyance du Groupe KLESIA auprès de KLESIA Mut'. KLESIA Mut' - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro SIREN 529 168 007, située 4, rue Georges Picquart - 75017 Paris - Soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Association de Prévoyance du Groupe KLESIA dite « APGK » - Association de souscription régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, située 4, rue Georges Picquart 75017 Paris.